



La Défense, vendredi 11 juillet 2014

Résultat de l'appel d'Esso S.A.F. dans le dossier des paraffines

En décembre 2008, Esso S.A.F. avait fait appel auprès du Tribunal de l'Union Européenne pour sa condamnation dans le dossier des paraffines. Cette condamnation s'était traduite pour Esso SAF par le paiement d'une amende de 56,5 millions d'euros.

Le Tribunal vient de publier sa décision et a jugé que les arguments d'Esso S.A.F. étaient valides. Il a ainsi réduit l'amende de 20 millions d'euros.

En estimant pouvoir bénéficier d'une réduction de l'amende de 20 millions d'euros à l'issue de la procédure d'appel, seule une charge de 36,5 millions d'euros avait été prise en compte dans le résultat de l'exercice 2008. A la suite du jugement rendu ce jour, Esso S.A.F. récupérera 20 millions d'euros payés en 2008.